



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MARS 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 62

Votants : 73 (dont 11 procurations)

N° 24

OBJET :

**ELABORATION DE
L'AIRE DE MISE EN
VALEUR DE
L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE
DE BILLY**

**ARRET DE PROJET
ET BILAN DE LA
CONCERTATION**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 8 AVR. 2019

Publiée ou notifiée

le : - 8 AVR. 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY (à partir de la délibération n°6) - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la délibération n°17 et à partir de la délibération n°21) – M. AURAMBOUT (à partir de la délibération n°4) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL (à partir de la délibération n°4), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – F. HUGUET - J. COGNET – JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT (de la délibération n°1 à la délibération n°20 et à partir de la délibération n°25) - M. GUYOT – A. CHAPUIS - J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (à partir de la délibération n°6) - MC. STEYER (à partir de la délibération n°14) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. J.S. LALOY à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°5), Vice-Président.

Mmes et MM. C. BERTIN à A.G. CROUZIER - B. BAYLAUCQ à MC. VALLAT – A. DAUPHIN à A. CORNE – P. SEMET à F. SKVOR - C. BENOIT à MO. COURSOL – YJ. BIGNON à S. FONTAINE – B. KAJDAN à JL. GUITARD – G. MAQUIN à JJ. MARMOL – JP. SALAT à M. JIMENEZ – E. VOITELLIER à C. LEPRAT – JM. GUERRE à B. AGUIAR, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : M. H. DUBOSCQ - F. BOFFETY – F. MINARD, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code du Patrimoine et notamment l'article L.631-4 relatif à l'arrêt du projet de Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2),

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et notamment son article 114 stipulant que les procédures de création d'AVAP engagées avant la promulgation de la loi sont régies par les articles L.642-1 à L.642-10 du Code du Patrimoine dans leur rédaction antérieure à la présente loi,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et la Citoyenneté,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, entraînant le transfert à l'échelon communautaire des procédures d'élaboration d'Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine en cours sur le territoire,

Vu la Zone de Protection du Patrimoine Architectural urbain et Paysager (ZPPAUP) de BILLY, approuvée par arrêté préfectoral d'avril 1995 et mise en révision pour être transformée en AVAP par délibération du Conseil Municipal de BILLY le 3 septembre 2015,

Vu la décision de la Mission régionale d'Autorité Environnementale, N°2018-ARA-DUPP-00905 en date du 10 Août 2018, de ne pas soumettre l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de BILLY à évaluation environnementale,

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 16 novembre 2017, désignant les membres de la Commission Locale des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du patrimoine à l'échelon communautaire,

Vu l'avis de la Commission Locale des Aires de mise en Valeur de l'Architecture en date du 29 novembre 2018 lors de laquelle une présentation du projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de BILLY a été effectuée afin de permettre aux membres de cette commission de délibérer,

Vu le bilan de la concertation publique joint en annexe de la présente délibération montrant que la concertation publique s'est bien déroulée selon les conditions déterminées par la commune,

Vu le projet de révision du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine et notamment le rapport de présentation, le règlement écrit et graphique et ses annexes,

Considérant que la concertation publique s'est déroulée dans les conditions déterminées par la commune, et que le bilan de cette concertation est joint en annexe de la présente délibération,

Propose au Conseil Communautaire :

- De tirer le bilan de la concertation,
- D'arrêter le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de BILLY, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- De soumettre, conformément à l'article L.642-3 du Code du Patrimoine (version antérieure à la Loi LCAP), pour avis, le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine ainsi arrêté :
 - o A la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture
 - o Aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L.153-54 du Code de l'Urbanisme
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les actes subséquents,
- Dit que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de BILLY,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

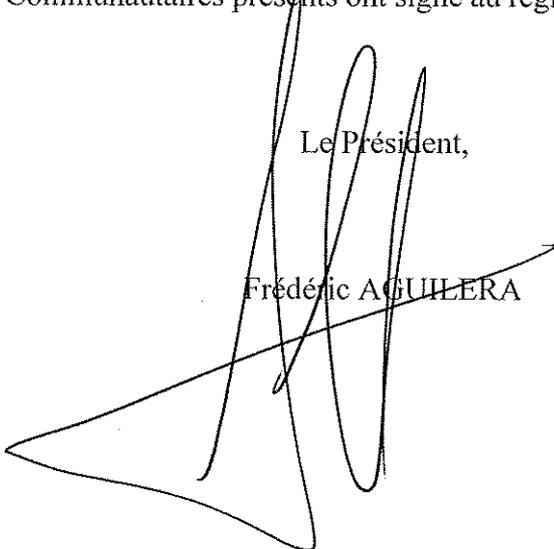
- d'approuver les propositions susvisées
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 28 mars 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric A GUILERA



A.V.A.P. de BILLY

BIAN DE LA CONCERTATION

Moyens d'expression mis à disposition du public

- Registre en mairie depuis Novembre 2016.
- 1 réunion publique, le 26 Juin 2018 (Annonce « La montagne » du 12/06/2018)

Moyens d'information mis à disposition du public

Publications dans le bulletin municipal

- Journal de Novembre 2016
- Journal de Mars 2018
- Journal de Juin 2018

Commission Locale de l'A.V.A.P. et Partenaires Publics Associés (P.P.A.)

Réunions

- 23 Mars 2017 à Billy (1ere Commission Locale, initiale)
- 14 Décembre 2017 à Vichy (2ème Commission Locale, modifiée)
 - 29 Novembre 2018 à Vichy (idem)
 - 28 Février à Vichy (idem)

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

(3 pages)

INFORMATIONS ET CONCERTATION

La concertation à destination des habitants et pétitionnaires a été engagée avec des moyens 'classiques'. On note le très faible taux de participation : aucune remarque notée dans le registre mis à disposition en mairie, quelques 10 personnes habitants de Billy en plus des élus lors de la réunion publique du 26 Juin 2018 fin de journée.

Les annonces faites à travers le bulletin municipal « *Journal de Billy* » mentionnaient le travail d'étude en cours d'élaboration concernant les « *quartiers à réhabiliter* » et la nécessité de fixer « *les contraintes prenant en compte les qualités du bâti ancien* » ainsi que « *le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et la Servitude de protection du château* ».

Si la procédure d'élaboration du document d'urbanisme réglementaire « *Transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architecturale et Urbain* » en « *Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine*. » n'est pas explicitement indiquée au même titre que le document d'urbanisme réglementaire de P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) - élaboration conjointe - dans les journaux (municipal et régional), la mission de transformation et la démarche d'élaboration de l'A.V.A.P. ont néanmoins bien été présentées en tant que telles aux habitants de Billy lors de la réunion publique conjointe P.L.U./ A.V.A.P. du 26 juin 2019, à Billy.

RÉUNION PUBLIQUE 26 JUIN 2018

La réunion publique du 26 Juin 2018 avait pour objectif de présenter le diagnostic et les orientations et objectifs réglementaires pour la future protection et mise en valeur des patrimoines bâtis et espaces naturels de Billy.

Les documents de l'A.V.A.P. elle-même n'ont pas suscité directement de remarques et ont globalement reçu l'approbation des personnes présentes. En revanche, quelques participants ont pointé les difficultés de respect du règlement par tous et les conséquences négatives sur les bâtis concernés mais aussi de manière plus générale sur les bâtis riverains et le cadre de vie global.

Une remarque a notamment été formulée, pour signaler que « *tout ce travail (diagnostic et règlement) déjà réalisé ne servirait à rien si aucune sanction à l'encontre des pétitionnaires non respectueux des règles se poursuivait...* ».

Le sujet a été reconnu comme sensible et problématique sans recevoir de réponse évidente dans le cadre de la réunion, ni par la suite dans la poursuite de la démarche d'élaboration de l'A.V.A.P. elle-même.

Réunions C.L.A.V.A.P.

Composition de la Commission Locale

La Commission locale initiale était composée de douze membres dont 9 résidaient à Billy.

Afin de se conformer aux exigences législatives et dans le cadre de l'appartenance de Billy à la Communauté de Communes de Vichy val d'Allier, la Commission Locale a été modifiée. Sur les douze membres de la Commission actuelle, trois membres – dont le maire de Billy - résident à Billy.

Documents de l'A.V.A.P.

De manière générale, le diagnostic et les orientations et objectifs de protection et de mise en valeur des patrimoines bâtis et naturels de Billy ont reçu l'approbation des membres de la Commission Locale.

Les remarques formulées par les membres de la C.L.A.V.A.P. lors des deux dernières réunions ont porté principalement sur deux points :

- la clarté et la précision du règlement (dans le respect de la cohérence et de la continuité avec les Objectifs de protection et de mise en valeur formulés et approuvés précédemment) ;
- l'évolution des règles et périmètre du secteur sensible dénommé « *SIA Transition paysagère* » dans le périmètre de l'A.V.A.P. (dont l'O.A.P. (Orientation d'Aménagement Programmée) du Plan Local d'Urbanisme reprend une partie du périmètre).

A ce jour, il est prévu de vérifier et compléter la rédaction de l'O.A.P. afin de garantir la cohérence avec le règlement de l'A.V.A.P.

Problématiques 'transversales' mises en évidence et en rapport avec le suivi et l'application de l'A.V.A.P.

Dès 2015 et lors des réunions de pilotage avec l'Architecte des Bâtiments de France, les élus, ainsi que lors des réunions de la Commission Locale de l'A.V.A.P. (voir compte-rendus des réunions C.L.A.V.A.P.) la question de la bonne application du document d'urbanisme réglementaire d'A.V.A.P., avec notamment un 'réservoir' suffisant d'artisans qualifiés en bâti ancien et présents sur le terrain pour la mettre en œuvre concrètement, a été posée.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (membre de la C.L.A.V.A.P.) a notamment été interrogée sur les démarches et missions qu'elle propose et met en œuvre à ce sujet.

A ce jour aucune réponse n'a été apportée sur ce point.

Inter-communication avec les services de l'Etat

Les représentants de l'Etat, respectivement pour la D.R.A .C. (Mme Delomier-Rolin de la Direction des Affaires Culturelles) et pour la D.R.E.A.L (M Decaluwe, de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) ainsi que le préfet ou son représentant, n'ont participé à aucune réunion de la Commission et n'ont transmis aucune remarque ou proposition sur les documents qui leur ont été communiqués depuis Mars 2017.

*Fait à Savigny-sur-Orge, le 18 Mars 2019,
Séverine QUEUILLE, Architecte du patrimoine
Libérale Indépendante*

Ci-joint les documents justificatifs de la concertation :

Informations dans le Bulletin Municipal :

- Journal de Novembre 2016 ;
- Journal de Marx 2018 ;
- Journal de juin 2018 ;

Information régionale et Réunion publique :

- Réunion du 26 juin 2018, annonce dans le quotidien régional « la Montagne » du 12 Juin 2018

Réunions C.L.A.V.A.P. :

- Compte-rendu réunion du 14 Décembre 2017 ;
- Compte-rendu réunion du 29 Novembre 2018 ;
- Compte-rendu réunion du 28 Février 2018



MAIRIE DE BILLY
1 Rue Chabotin
03260 BILLY

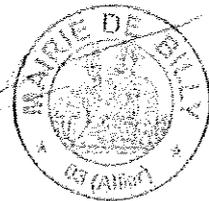
**MARCHE : JEUDI 27 OCTOBRE 2016
DEPART A 14 H 00 DE LA MAIRIE**

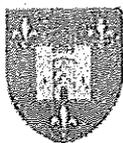
Dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) et de la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), il est organisé entre les réunions, **une balade urbaine ouverte à toute la population de Billy** intéressée.

Au rythme de la marche, et en présence des élus, seront examinés ensemble les éléments d'analyse des lieux permettant de répondre au mieux aux enjeux identifiés (cadre de vie, circulation, logement, ...) à prendre en compte dans l'élaboration du projet de territoire de la commune.

En souhaitant votre participation active,

Le Maire,
Jean-Pierre BLANC.





Le Journal de Billy Novembre 2016

C'est la rentrée pour toutes et tous.

A l'école, cette année, le nombre important de nos jeunes qui nous ont quittés pour le collège n'a pas été compensé par les petits nouveaux. La baisse annoncée de notre population billysoise nous interpelle. Aussi, depuis 2 ans nous avons engagé plusieurs actions, pour donner une nouvelle dynamique à notre village.

C'est la mise en révision des documents d'urbanisme, avec pour objectif de mieux appréhender à la fois les secteurs à réhabiliter et également les espaces disponibles pour de nouvelles constructions.

Trois réunions ont déjà eu lieu, une nouvelle, le 27 octobre, sur le terrain, a permis une analyse objective des lieux. S'il est nécessaire de fixer des contraintes prenant en compte la qualité du bâti ancien, envisageons une plus grande liberté architecturale dans les secteurs éloignés du centre bourg. En attendant les réunions publiques présentant le projet, dès maintenant chacun peut faire part de sa vision du devenir de notre village, un cahier de suggestions est ouvert en mairie à cet effet.

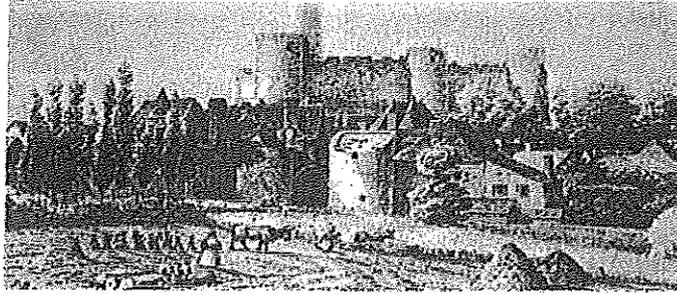
C'est le projet de mise à double sens de la « Route de Moulins ». Les études environnementales et d'impact sonore se terminent. Le bureau d'étude INGEROP vient d'être chargé par les services de l'Etat de produire le dossier technique préalable à la consultation des entreprises. Nous attendons l'ouverture des crédits relatifs aux travaux de libération de l'emprise pour déposer les permis de démolir des bâtiments. La réunion du 24 octobre avec l'ensemble des partenaires a permis de confirmer les échéances.

C'est l'engagement ces dernières semaines des opérations d'investissement programmés. Le Conseil Municipal a retenu les entreprises chargées des travaux de réhabilitation du « Bar du Vieux Château » et de création du local boulangerie. De même, vient d'être retenu le bureau d'études chargé du pilotage de la première tranche des travaux prévus dans notre « Contrat d'Aménagement de Bourg » signé avec le Président du Conseil Départemental le 12 septembre 2016.

Le test réalisé cet été de pose d'un rétrécissement de chaussée « Route de Marcenat », a permis de constater un abaissement significatif de la vitesse. Devant ce résultat positif, le Conseil Municipal a décidé la réalisation immédiate d'un plateau ralentisseur sur cette voie, d'un passage piéton, d'une limitation de vitesse à 70 km voire 50 km sur le pont, renforçant ainsi la sécurité des usagers et riverains.

Bien entendu, toutes ces opérations font l'objet d'aides financières importantes de la part de nos différents partenaires. Toutefois, les services de la Trésorerie Départementale attirent à nouveau notre attention sur la partie qui reste à la charge du budget communal. Notre détermination à donner une nouvelle dynamique à notre village est intacte. C'est par un ajustement de la programmation des d'investissements en fonction de l'évolution des ressources publiques, que nous maîtriserons notre niveau d'endettement.

Au 1^{er} janvier 2017, la nouvelle intercommunauté se met en place : 38 communes, 84000 habitants, regroupant Vichy Val d'Allier et les communes de la Montagne Bourbonnaise. Billy restera la porte d'entrée nord de cette nouvelle entité, nous devons ensemble en garantir la qualité. De même, nous poursuivrons la mutualisation de nos moyens matériels et humains, pour une plus grande efficacité au moindre coût.



LE MOT DU MAIRE,

Chers Billyssoises et Billyssois,

L'année 2018 s'engage avec son lot de préoccupations, tant administratives que techniques et financières. Le départ à six mois d'intervalle de nos deux secrétaires, nous a conduits à réorganiser dès janvier ce poste de travail, et modifier temporairement les heures d'ouverture des bureaux. Heureusement, dans les prochaines semaines deux nouvelles personnes fort sympathiques vont pouvoir vous accueillir.

Les procédures de révision du Plan Local d'Urbanisme et de la Servitude de protection du château avancent. Avant cet été, une présentation publique permettra d'échanger sur les nouvelles possibilités de construction dans notre commune, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique envisagée à l'automne.

Comme vous avez pu le constater, les travaux sur le pignon Est de la maison BESSON sont en cours. La tour Chabotin fera l'objet d'un traitement particulier, sur les directives de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

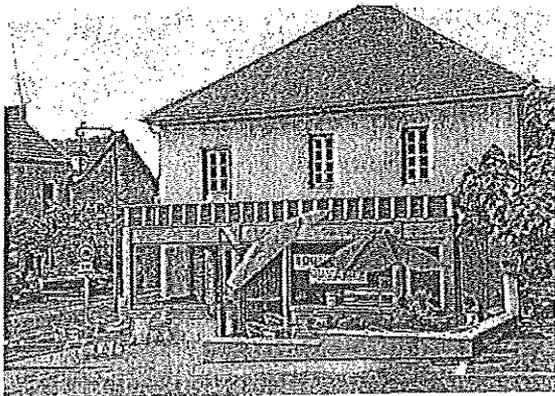
A la demande des services routiers de l'Etat, nous procéderons cet automne à la vidange de l'étang, permettant d'engager de suite les remblais nécessaires à l'élargissement de la future route nationale.

Notre futur boulanger vient de prendre possession des locaux place de l'Ancien Marché. L'ouverture prochaine de ce commerce : boulangerie-salon de thé, va enfin apporter le nouveau service attendu par tous.

L'établissement de notre budget 2018 s'avère difficile. La réduction continue des dotations de l'Etat, y compris la part : Taxe d'habitation, va certainement nous contraindre à reconsidérer les taux d'imposition. Toutes les actions engagées ont pour principal objectif l'amélioration de notre cadre de vie, avec en ligne de mire l'obtention du label « Plus Beaux Villages de France ». Ainsi, notre patrimoine sera encore mieux valorisé, rendant notre village plus attractif au bénéfice de tous.

CHANTIERS EN COURS

- ☛ Les travaux sont achevés rue de l'Eglise.
- ☛ Les démolitions pour la mise à double sens sont en partie terminées. Il ne reste plus qu'un pan de la maison Besson. Le toit sera reconstruit comme à l'origine (voir photo ci-dessus et tableau exposé à la mairie).
- ☛ L'abribus de la place de l'ancien marché sera démoli. Un abribus répondant aux normes actuelles sera installé à côté de l'école.
- ☛ La toiture de la boulangerie est achevée. Le four a été mis en place.
- ☛ Les travaux d'assainissement du Pavé reprendront le 26 février jusqu'au 31 avril 2018.
- ☛ Les emplacements de stationnement de la rue du Rempart seront matérialisés prochainement.



Edito juin 2018

LA BOULANGERIE EST OUVERTE !

Le pain est excellent – la terrasse très agréable

LE MOT DU MAIRE,

Chers Billyssoises et Billyssois,

Voilà notre boulanger installé, une promesse qui se concrétise enfin. Un choix très varié de pains vous attend dans ce lieu convivial, où l'on peut aussi déguster les pâtisseries du chef autour d'un café.

Préalablement au démarrage des travaux de mise à double sens de la Route de Moulins, s'engagent dès maintenant la mise en place du futur réseau d'assainissement de ce quartier, le remplacement de la canalisation d'eau potable et l'installation d'un nouvel éclairage de cette voie, dégagant ainsi l'emprise pour les travaux de cet automne.

Le budget 2018 voté par le Conseil Municipal le 22 Mai, intègre une augmentation de 1.5 % de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti, ne compensant que partiellement la diminution des dotations de l'Etat. Dans une volonté de désendettement de la commune, le nouvel emprunt d'équilibre restera inférieur au montant de l'actuel remboursement de la dette.

Le 26 juin vous êtes tous invités à venir échanger sur le projet de développement de la commune. Vous seront présentés une analyse du patrimoine et ses effets sur les règles de construction.

TRAVAUX TERMINES OU EN COURS

- Au Pavé, fin des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement. La route est de nouveau ouverte à la population.
- Les WC publics se situent désormais à la salle des fêtes. L'abribus sera installé le long de la haie de l'école.
- Le lavoir sera reconstruit le long du ruisseau, dans l'espace vert de l'étang.
- La toiture de la maison Besson est achevée. Le ravalement de la façade Est est en cours.
- La Tour de la porte Chabotin sera restaurée en pierres apparentes, comme sa « jumelle ».

TRAVAUX REALISES DES LE 11 JUIN

- Réfection de la toiture de l'hôtel du vieux château.
- La Grand'Rue sera fermée à la circulation du 11 au 29 juin. Un passage piéton est prévu.
- Dans le cadre de la mise à double sens, début des travaux d'assainissement et d'eau potable à partir du ruisseau jusqu'à la route de Sanssat d'un côté et Château Gaillard de l'autre.

VIE DE LA COMMUNE

Déjà beaucoup de succès pour l'activité ludique « PEPIT », puisque Billy est en tête pour la participation. Sur le thème de l'eau, avec le support d'une application installée sur votre téléphone mobile, vous cheminerez sur un parcours d'environ 4 kms. Une occasion pour petits et grands de découvrir BILLY et ses superbes points de vue. Une surprise vous attend à l'arrivée.



Le 26 février 2019

Mairie de Billy
1, rue Chabotin
03260 BILLY
e-mail : mairie-billy@wanadoo.fr

TRANSFORMATION DE LA ZPPAUP EN AVAP

Délibération du 3 septembre 2015 du Conseil Municipal

Procédure de concertation

Informations dans le bulletin municipal :

- Journal de Novembre 2016
- Journal de Mars 2018
- Journal de Juin 2018

Balade urbaine publique avec l'ABF et le Bureau d'Etudes le 27 octobre 2016 à 14 h

Réunions publiques :

- le 31 janvier 2017 (Annonce « La Montagne » du 26/01/2017)
- le 26 juin 2018 (Annonce « La Montagne » du 12/06/2018)

Réunions de la CLAVAP :

- le jeudi 23 mars 2017 à Billy
- le 14 décembre 2017 à Vichy
- le 29 novembre 2018 à Vichy
- le 28 février 2018 à Vichy

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 24 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2019

Objet de l'acte : ELABORATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET
DU PATRIMOINE DE BILLY - ARRET DE PROJET ET BILAN DE LA
CONCERTATION

.....
Date de décision: 28/03/2019

Date de réception de l'accusé 08/04/2019
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 28MAR2019_24

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190328-28MAR2019_24-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes
Aménagement du territoire

Date de la version de la 28/11/2018
classification :

.....
Nom du fichier : 24.pdf (99_DE-003-200071363-20190328-28MAR2019_24-DE-
1-1_1.pdf)